CONCOURS D'ARCHITECTURE L'ABBAYE

LA BAIE

Parti architectural

Le projet d'extension de l'ESE à l'ouest du bâtiment existant est une occasion de réorganiser le centre du village.

Il définit clairement 4 zones.
- La place de la Tour à l'ouest
- Le parvis du Temple au nord
- La place de la route cantonale au sud
- Le jardin devant le cimetière

Chacun des espaces ainsi construit est traité de façon différenciée.

1. La place de la Tour
   Cette place est dévolue à deux activités incompatibles.
   La circulation des voitures ainsi un espace d'agrément et de détente.
   Sa topographie en légère pente est-ouest est mise à profit pour créer
   une petite esplanade par l'implantation d'un mur de séparation à l'altitude 1011.00.
   Ce mur crée une différence de niveau de 120 cm
   au point le plus bas de la place et surélève légèrement la partie végétalisée.
   En plus du muret d'enceinte, l'esplanade est cadrée par le pignon de l'ESE,
   le couvert et le parking couvert pour les deux roues.
   Une rangée d'arbres crée un filtre avec la rue. Le traitement des surfaces
   est de deux sortes.
   Engazonnement et revêtement en dur pour les c
   L'accès des véhicules est fortement limité au nord ainsi que sur le parvis du Temple.
   Seuls les véhicules utilitaires et de livraisons sont autorisés.

2. Le parvis du temple
   Le parvis libéré de la circulation devient un espace de transition
   entre la place de la Tour et le cimetière. Bien que réduit dans ses dimensions
   par l'implantation du nouveau bâtiment de l'ESE, cette petite place s'étire
   naturellement le long de la façade ouest du Temple
   qui est aménagée par du mobilier urbain.

3. La place sud
   Le projet prévoit de créer un espace plus protégeé par l'implantation
   de places de parc et d'un couvert à voiture côté route.
   Il serait judicieux de penser à un réaménagement de ce carrefour.
   La place accueille, outre l'entrée principale de l'ESE, le petit jardin potager
   dans le prolongement du jardin de la cure.
   Ce jardin contribuera à faire vivre cette place.

3. Le jardin devant le cimetière
   Pour donner vie à l'arrière du Temple et à la fontaine, nous proposons
   une arborisation de cet endroit, soit par la plantation d'un petit verger
   ou d'un bosquet.
   Ce lieu en retrait, accessible à tous, deviendra un endroit ombragé et calme.

Nouveau bâtiment

La volumétrie de l'extension a été imaginée avec un désir d'intégration
tout en limitant visuellement son impact sur le voisinage.
Bien qu'ayant le même nombre de niveaux que le bâtiment principal,
La forme de sa toiture, avec une pente plus faible et un faîte incliné
permet à l'ancienne maison de commune de conserver sa position dominante.

Le traitement de la toiture se veut contemporain tout en rappelant certains
éléments significatifs de l'architecture locale tels que croupe et réveillon.
Le biais des façades nord et sud en direction du pignon a également pour but
d'éviter une masse trop importante de ce bâtiment.
Ce mouvement, en plus de créer des balcons, évite d'avoir un pignon ouest trop imposant
sur la place de la Tour et permet des échappées visuelles vers l'église et le village.

L'entrée principale est maintenue sur la façade sud mais se déplace
dans le nouveau bâtiment.
Elle donne sur un hall généreux, ouvert jusqu'en toiture.
Les parois vitrées de la salle de loisirs offrent une vue vers la façade d'entrée du Temple.
Les entrées de services sont maintenues sur la façade nord.

La construction du bâtiment est prévue en ossature bois avec dalles bois massif.
Les façades sont en mélèze et la couverture en placage.

L'intervention dans le bâtiment existant a été réduite au minimum
pour permettre sa meilleure conservation possible.
Seuls les combles sont passablement modifiés.
Des passages sont créés sur la façade ouest pour optimiser les liaisons
entre les deux bâtiments.